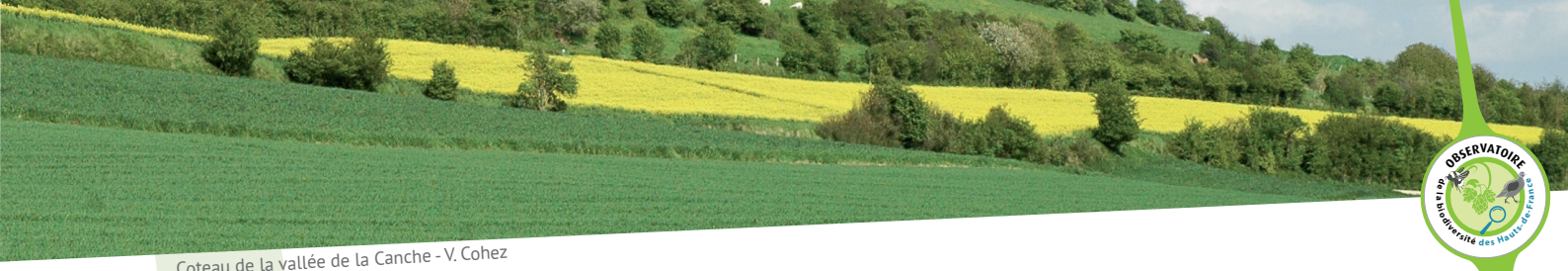

Coteau de la vallée de la Canche - V. Cohez

Occupation du sol

L'occupation des sols des Hauts-de-France est marquée par une forte hétérogénéité, une importante urbanisation au nord, des prairies* très présentes à l'est, de grands massifs forestiers au sud, de nombreuses vallées alluviales* à l'ouest et un cœur de région agricole. L'agriculture domine d'ailleurs dans le tableau régional, principalement les terres arables (59,7 %), bien plus que la moyenne nationale (33,3 %). Les espaces artificialisés, partiellement ou totalement imperméable, représentent aussi une part importante (11,9 %), supérieure à la moyenne nationale (9,6 %)[1]. En revanche, le taux de boisement (14,1 %) est deux fois moindre que le taux national.

Contexte

L'analyse de l'occupation des sols et de ses évolutions constitue un enjeu majeur pour la gestion des territoires et la conservation de la biodiversité, notamment au travers de l'évaluation des politiques publiques menées à différentes échelles (région, territoire, intercommunalité, commune, etc.). La connaissance de l'occupation des sols est essentielle à la planification et l'aménagement du territoire (SRADDET*, SCoT*, PLUi*, etc.). Son analyse participe à la maîtrise de l'artificialisation*, au maintien des terres agricoles, à la sauvegarde des milieux naturels ou encore à la mise en valeur des paysages.

L'ex-région Nord - Pas-de-Calais s'est dotée depuis longtemps d'outils forts pour suivre l'occupation des sols (BD SIGALE ou OCS2D plus récemment) ou les habitats naturels* (programme Interreg ARCH). Cependant, avec la fusion des régions, la couverture est désormais incomplète pour ces référentiels précis. Il est toujours possible d'utiliser la cartographie européenne Corine land cover (CLC), notamment pour le nombre de millésimes produits (1990, 2000, 2006, 2012 et 2018), mais la contrepartie est une image moins fine du territoire. L'Observatoire de la biodiversité des Hauts-de-France a choisi une 3e voie afin de répondre à ces problématiques : produire une cartographie régionale à partir des bases existantes. Le résultat est une cartographie hybride des Hauts-de-France adoptant une typologie basée sur ARCH mais à un niveau de détail moindre.

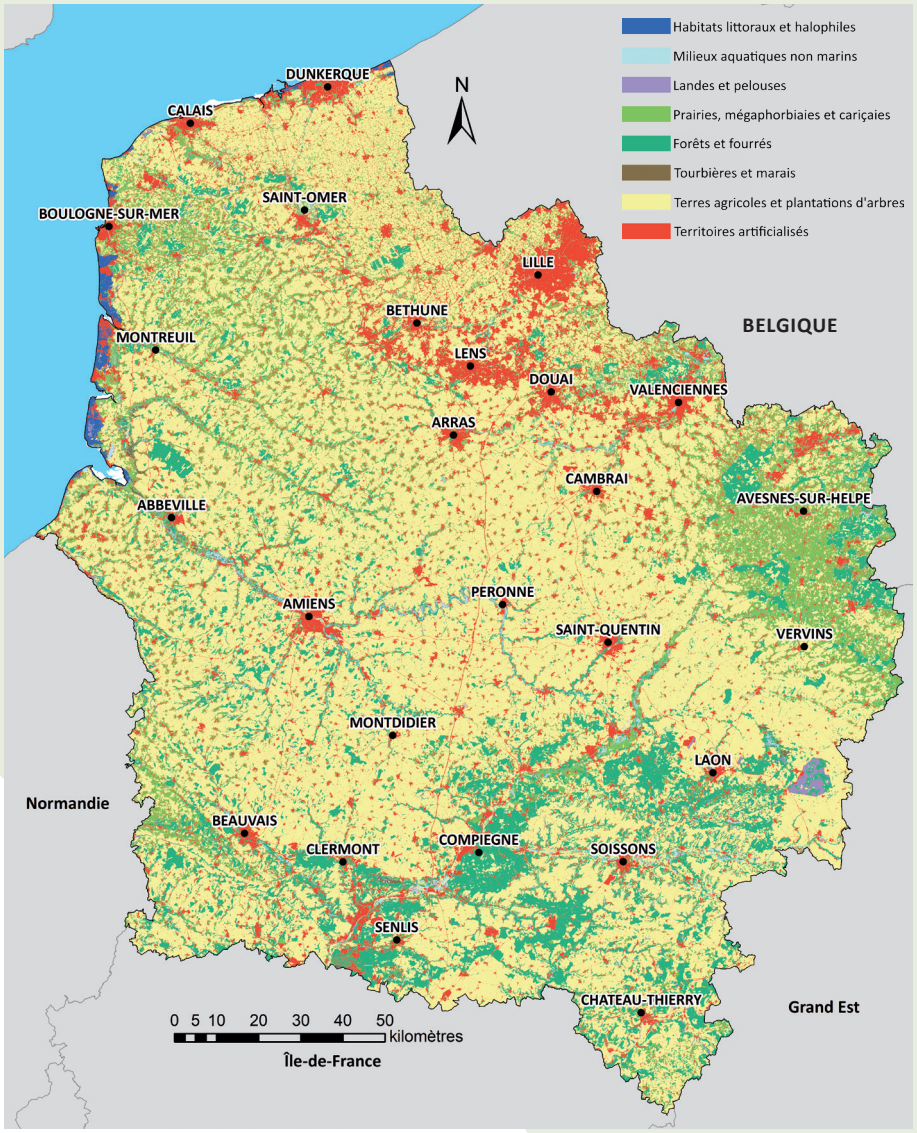

Les grands types d'habitats des Hauts-de-France
(Sources : ARCH 2013 et SRCE picard 2012)

Méthode

Deux sources différentes ont été utilisées pour l'évaluation de l'occupation des sols. L'état précis provient de l'occupation des sols Habitats synthétiques de l'Observatoire régional de la biodiversité des Hauts-de-France tandis que les évolutions sur le long terme sont issues de Corine land cover (millésimes 1990 et 2018).

L'occupation des sols Habitats synthétiques de l'ORB est une couche d'information géographique composite. Les sources sont issues de ARCH pour le Nord - Pas-de-Calais (2012/2013) et de l'occupation des sols améliorée dans le cadre du SRCE* pour la Picardie (2010). Ces deux couches ont été simplifiées afin de créer des correspondances dans la typologie puis fusionnées.

La couche Corine land cover est produite dans le cadre du programme européen Copernicus et est exploitable au 1/100 000, échelle suffisante pour produire des bilans régionaux. Toutefois les unités minimales étant supérieures à 25 ha, seuls les changements majeurs d'occupation des sols sont mis en évidence.

Résultats

Les milieux naturels et anthropiques* des Hauts-de-France (surface en km²) (Sources : ORB Hauts-de-France d'après ARCH 2013 et OccSol Picardie 2010)

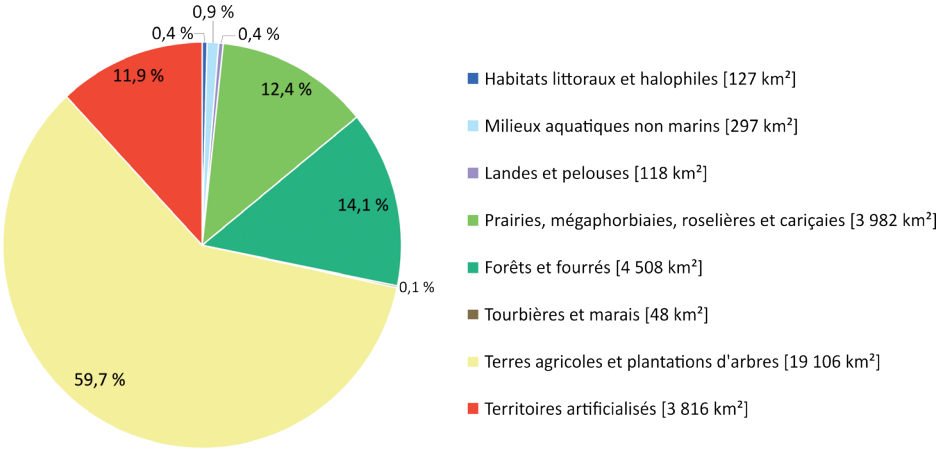

L'étude précise de l'évolution des couches Corine land cover de 1990 à 2018 permet de mettre en évidence les grandes tendances de mutations de l'occupation des sols. Ainsi, les terres agricoles sont les plus touchées par l'artificialisation (523 km² consommés entre 1990 et 2018). Le bilan net de l'artificialisation est de 493 km² soit 17,6 km²/an entre 1990 et 2018.

Changement d'occupation des sols, les flux simplifiés entre 1990 et 2018 d'après Corine land cover (Source : ORB Hauts-de-France 2019 d'après CLC 2018)

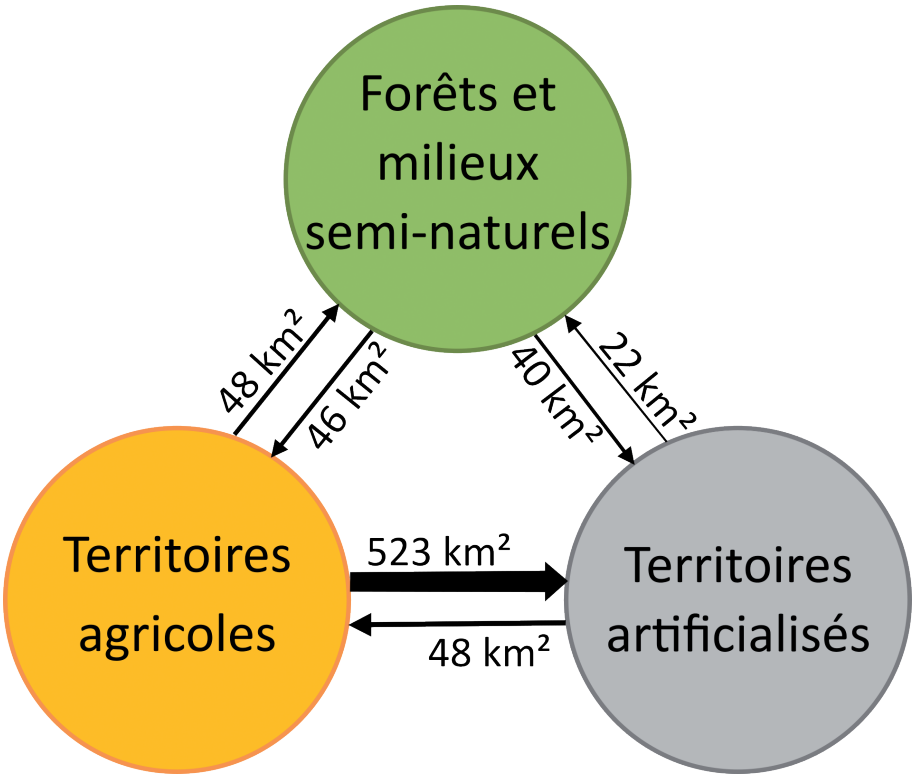

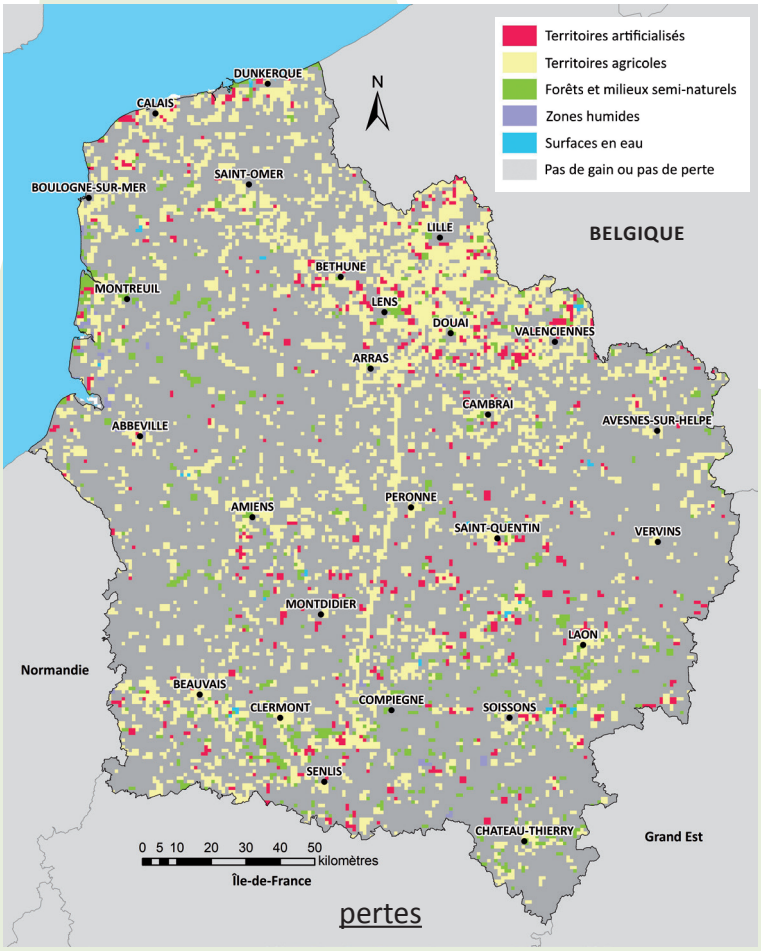

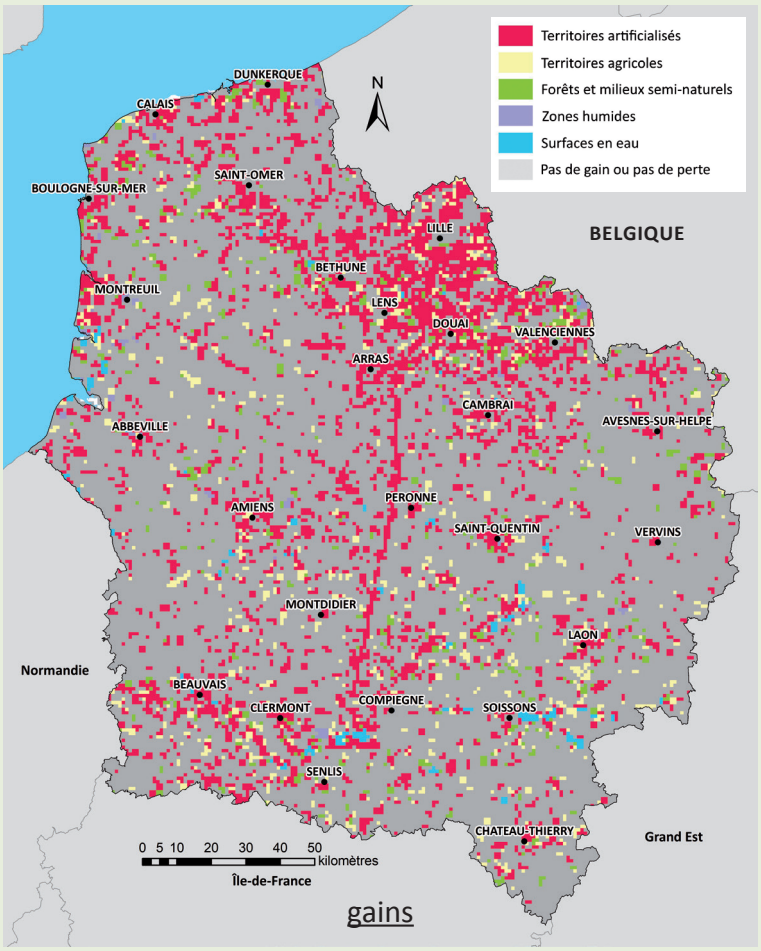

Principales mutations de l'occupation du sol selon Corine land cover entre 1990 et 2018 à la maille 1km x 1km, en haut les principales pertes et en bas les principaux gains
(Source : ORB Hauts-de-France 2019 d'après CLC 2018)

Ce qu'il faut en penser

Sans surprise, les terres agricoles dominent, et de loin, parmi les différentes occupations des sols, 59,7 % de terres agricoles et de plantations d'arbres (19 106 km²) auxquelles s'ajoutent 12,4 % de prairies (3 982 km²).

Les Hauts-de-France sont en avant-dernière position des régions métropolitaines concernant le taux de boisement, s'élevant à seulement 14,1 % soit environ 4 500 km² tandis que le taux de boisement atteint 30 % en France métropolitaine (16,9 millions d'hectares en 2018). Toutefois la tendance régionale est positive puisqu'à la fin des années 1970, l'Inventaire forestier national (IFN) recensait environ 3 700 km² de forêts dans la région. La région est certes peu forestière, mais elle dispose toutefois, en surface, de 19 % de la ressource nationale en peupleraies. (*Voir fiche Les forêts des Hauts-de-France*)

La maîtrise de l'étalement urbain et, en corollaire, la préservation de la biodiversité et des terres arables constituent une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Celui-ci induit en effet une artificialisation élevée avec de nombreuses conséquences : imperméabilisation des sols, perte d'espaces naturels, agricoles et forestiers (changements d'usages), fragmentation, etc. L'imperméabilisation est notamment traitée dans la fiche sur le service écosystémique « *Régulation des inondations et des crues* ».
Afin de limiter l'étalement urbain, il est possible de mettre en œuvre des politiques de densification de l'habitat ou de favoriser la reconversion des espaces urbanisés (réhabilitation de friches).

Pour lutter contre l'étalement urbain, il est possible mettre en œuvre des politiques de densification de l'habitat ou de mettre l'accent sur la reconversion des espaces urbanisés (réhabilitation de friches).

Chaque année depuis 1990, 17,6 km² sont artificialisés dans les Hauts-de-France, soit plus que la surface de la commune de Douai. L'artificialisation est principalement localisée dans le département du Nord et aux abords des grandes agglomérations (Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes mais aussi Amiens, Saint-Quentin et Beauvais). Le Pas-de-Calais est aussi concerné et plus particulièrement dans le Bassin minier. Cela s'explique notamment par le fait que les ¾ de la population des Hauts-de-France réside dans les aires urbaines.

Entre 1999 et 2015, la population a augmenté de 3,8 %, passant de 5 790 000 habitants à 6 009 000. Sur la même période, l'artificialisation a progressé de 6,9 %, le nombre total de logements a augmenté de 16,9 % et le nombre de ménages de 15,6 %. Ce phénomène de décohabitation, c'est-à-dire plus de logements afin de loger un même nombre d'individus, devrait conduire à densifier l'habitat afin de limiter la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels. Les chiffres de l'INSEE montrent bien l'accent mis sur les logements densifiés. En effet la croissance du nombre d'appartements (+31,5 %) est le double de celle des maisons (+15,2 %) sur la période 1999 - 2015.

Depuis 2019, la loi évolution du logement de l'aménagement et du numérique (loi Elan) permet d'inscrire dans les principes généraux du Code de l'urbanisme la lutte contre l'étalement urbain dans les différents documents de planification. Dans les PLU* (Plans locaux de l'urbanisme), il est conseillé d'encourager, dans les orientations d'aménagement, une densification des opérations adaptées au contexte local afin de réduire la consommation de nouveaux espaces.

En savoir plus

[1]https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-08/datalab-56-evaluation-du-taux-d-artificialisation-en-france-aout2019.pdf

Sites internet

- Copernicus : https://land.copernicus.eu/pan-european/corine-land-cover/
- INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285215

* : cf. glossaire